## Questions orales

## LES AÉROPORTS

L'INSUFFISANCE DE L'ÉQUIPEMENT MÉDICAL AUX AÉROPORTS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. F. A. Philbrook (Halton): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 5 septembre, un de mes collègues médecin à Oakville, le Dr Terry Riley, a été appelé à soigner un pilote d'Air Canada qui avait eu une crise cardiaque à l'aéroport international de Toronto et il a constaté que l'équipement médical était insuffisant pour des urgences comme celle-là. J'ai moi aussi vécu cette expérience récemment. En outre, il y aurait eu 18 décès attribuables à des infarctus l'an dernier. Le ministre peut-il nous promettre qu'il analysera la situation avec sérieux et qu'il veillera à l'améliorer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, assûrément. Le ministre des Transports, en collaboration avec celui de la Santé nationale et du Bien-être social, a établi de nouvelles normes plus rigoureuses en ce qui concerne les installations et l'équipement aux aéroports internationaux, et nous sommes en train de prendre des mesures afin d'installer l'équipement aux endroits les plus appropriés.

Bien sûr, nous aurons des entretiens suivis pour déterminer le genre d'installations à fournir et l'ampleur de ces installations dans divers endroits des aéroports; je ferai certainement bon accueil aux opinions des médecins—certains nous en ont déjà fait parvenir—afin de nous aider à mettre la dernière main à notre politique en matière d'équipement médical.

## LES JOURS FÉRIÉS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE PRÉVOYANT LE JOUR DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Ma question porte sur le sujet d'une journée du Patrimoine canadien, qui figurait dans le Bill C-208 de la dernière session. Étant donné qu'on nous a dit que ce projet de loi n'avait pas été adopté durant la dernière session, c'était notamment parce que le secrétaire d'État avait l'intention de présenter un projet de loi global sur les congés, y compris un jour du Patrimoine canadien, ce projet de loi est-il en cours de rédaction et sera-t-il bientôt présenté à cette Chambre?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ce bill sera-t-il présenté à la Chambre assez tôt pour pouvoir célébrer cette fête en février 1977, comme on en a fait la promesse aux employés des chemins de fer et à d'autres travailleurs?

M. Roberts: J'aimerais que ce soit le cas, mais je ne puis rien promettre.

[M. Andras.]

## LES COMMUNICATIONS

L'AFFRONT APPAREMMENT FAIT AUX ÉTATS-UNIS PAR LA PROCLAMATION DU BILL C-58

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné qu'une rencontre était prévue pour le 6 octobre avec les fonctionnaires américains de la FCC pour étudier les répercussions du bill C-58, pourquoi le ministre a-t-il préféré proclamer les articles pertinents seulement deux semaines avant la tenue des négociations? N'était-ce pas un affront délibéré de la part des fonctionnaires canadiens de forcer M. Boyle, président du CRTC, à se retirer à la dernière minute?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le bill a été proclamé parce que le moment était venu de le faire.

Des voix: Bravo!

Mme Sauvé: J'avais fait les démarches nécessaires pour savoir si les stations canadiennes disposeraient du temps d'antenne nécessaire. Cependant, le député devrait savoir que ces rencontres avec la FCC avaient pour but de discuter d'autres questions que le bill C-58. Les Canadiens ne discutent pas de la proclamation, et encore moins de la présentation d'un bill avec leurs homologues américains. Ils légifèrent pour répondre à leurs propres besoins, et ce n'était pas du tout faire un affront aux Américains.

Des voix: Bravo!

L'INSUFFISANCE DE TEMPS D'ANTENNE À LA DISPOSITION DES ANNONCEURS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Il est intéressant d'entendre le ministre dire que la télévision canadienne met suffisamment de temps d'antenne à la disposition des annonceurs canadiens. Toutefois, le 12 août dernier, le comité mixte de la radiodiffusion de l'Association canadienne des annonceurs inc. et de l'Institut de la publicité canadienne, ceux-là mêmes que le bill C-58 était censer aider en principe, a écrit au ministre pour lui dire notamment que puisqu'il importait d'agir sans tarder, ils étaient prêts à assister à cette réunion dans les prochains jours. Le ministre n'a même pas accusé réception de la lettre, et encore moins rencontré ces personnes. N'est-il pas vrai que cette industrie et les clients qu'elle représente ne disposent pas de suffisamment de temps d'antenne à la télévision canadienne?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): J'ai ordonné une enquête complète sur le temps d'antenne disponible dans les stations canadiennes. J'ai demandé à tous les intéressés de m'écrire. Je n'ai pas tenu de réunion à ce sujet, mais j'ai lu toutes les réponses que m'ont fait parvenir les annonceurs intéressés et les stations canadiennes. J'ai conclu que les réseaux canadiens disposaient de suffisamment de temps d'antenne, et c'est pourquoi j'ai décidé de proclamer le bill.